

VEILLE RÉGLEMENTAIRE « EXTINCTEURS et PFAS »

C'est quoi le PFAS ?

Les **PFAS** (substances per- et polyfluoroalkylées), surnommés « polluants éternels », sont utilisés depuis les années 1960 dans les mousses extinctrices de type AFFF pour leur efficacité contre les feux de liquides. Cependant, leur stabilité chimique les rend indestructibles : ils contaminent durablement les nappes phréatiques et sont liés à des pathologies graves, notamment des cancers et des troubles hormonaux.

Quel calendrier de conformité ?

Le cadre légal, porté par le Règlement Européen (UE) 2025/1988 et la loi française de février 2025, définit des échéances critiques pour vos établissements :

- Juillet 2025 : Interdiction de l'installation de nouveaux extincteurs fluorés en France.
- 23 octobre 2026 : Fin de la mise sur le marché (vente) des extincteurs et additifs contenant des PFAS (> 1 mg/L).
- 26 novembre 2026 : Interdiction de recharger un extincteur existant avec un additif fluoré (PFAS).
- 31 décembre 2030 : Interdiction totale d'utilisation. Tous les extincteurs contenant des PFAS devront avoir été retirés du service

Quelles solutions techniques et alternatives ?

- Les extincteurs à poudre ou à CO₂ ne sont pas concernés.
- Plusieurs options s'offrent à vous pour remplacer les extincteurs à mousse AFFF :
 - **Extincteurs à eau avec additifs verts** : Efficaces sur les feux de classe A (solides) et B (liquides) sans impact PFAS.
 - **Kits de conversion** : Certains fabricants proposent des kits permettant de transformer un appareil existant en modèle sans PFAS, évitant ainsi le remplacement complet du corps de l'appareil*.
 - **Solutions spécifiques** : Le **CO2** reste la solution de référence pour vos salles informatiques et tableaux électriques

*Point de vigilance : ces kits ne sont pas universels et uniquement utilisable sur les **appareils de la propre marque** préalablement identifiés comme éligibles.

Quel plan d'actions pour une transition réglementaire ?

- **Auditer le parc** : Identifiez dès maintenant les appareils contenant des PFAS en vérifiant les fiches de données de sécurité (FDS) et la date de fabrication.
- **Planifier le remplacement** : Ne pas attendre 2030. Un remplacement échelonné lors des opérations de maintenance approfondie (5 ou 10 ans) permet de répartir les coûts.
- **Mettre à jour le registre de sécurité** : Toute substitution d'agent extincteur doit être consignée de façon rigoureuse.
- **Gérer les déchets** : Les anciennes mousses PFAS sont des déchets dangereux. Exigez un **Bordereau de Suivi de Déchets (BSD)** prouvant une incinération à haute température (> 1100°C)
- **Anticipez dès maintenant et privilégiez des extincteurs sans PFAS**

Comment reconnaître les « extincteurs sans fluor » ?

- Les extincteurs utilisant **de nouveaux additifs dépourvus de PFAS** sont généralement identifiables par une **signalétique spécifique**, souvent une **marque verte** ou un **pictogramme environnemental**, apposé par les fabricants pour indiquer leur caractère écologique et leur conformité aux nouvelles exigences réglementaires.

Extincteurs 2025-2030 : Réussir la Transition vers le "Sans PFAS"

L'Union Européenne et la France interdisent progressivement les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), surnommés « polluants éternels », dans les mousses anti-incendie. Cette mesure vise à protéger la santé et l'environnement contre ces substances persistantes et toxiques présentes dans les anciens modèles d'extincteurs (type AFFF).

23 Octobre 2026 : Fin de mise sur le marché

Interdiction de vendre de nouveaux extincteurs ou additifs contenant des PFAS (>1 mg/L).



26 Novembre 2026 : Fin des recharges PFAS

Interdiction de remplacer un additif usagé par un produit fluoré lors de la maintenance.



31 Décembre 2030 : Interdiction totale d'utilisation

Retrait obligatoire de tous les extincteurs portatifs à PFAS encore en service.



Les Alternatives et Solutions Durables

Mousses "Fluor-Free" (F3) et Additifs Écologiques

Solutions biodégradables performantes pour les feux de classe A (solides) et B (liquides).



Agents Propres (CO2 et Poudre ABC)

Alternatives sans PFAS éprouvées pour les risques électriques et les feux mixtes.



Kits de Transformation Certifiés

Conversion d'appareils fluorés éligibles en modèles sans PFAS sans remplacer le corps de l'appareil.

